

**PROVINCE DE QUÉBEC,**  
Ville de Sainte-Marie,  
Le 4 février 2020.

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marie, tenue le quatrième jour du mois de février de l'an deux mille vingt, à la salle du conseil de l'édifice de l'hôtel de ville à Sainte-Marie, à 18 h 30.

Sous la présidence de monsieur le maire Gaétan Vachon,

Étaient présents : les conseillers      Claude Gagnon,  
Rosaire Simoneau,  
Eddy Faucher,  
Steve Rouleau,

Étaient absentes : les conseillères      Luce Lacroix,  
Nicole Boilard,

formant quorum de ce conseil.

Ouverture de  
l'assemblée

Ayant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte.

**VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

2020-02-85

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

**En conséquence,**

**Il est résolu unanimement :**

**QUE** le tout est conforme et qu'ils procéderont tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

Questions de  
l'auditoire

Aucune personne n'assiste à la séance.

2020-02-86

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1777-2020 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES RELATIVES  
AUX RÉSEAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET DE VOIRIE ET UN EMPRUNT DE  
500 000,00 \$ / RÉSOLUTION FIXANT DEUX (2) JOURNÉES  
D'ENREGISTREMENT POUR LES PERSONNES HABLES À VOTER SUR  
L'APPROBATION DU RÈGLEMENT (REMPLACEMENT DE LA RÉSOLUTION  
NUMÉRO 2020-01-66)**

Il est proposé par le conseiller **Steve Rouleau**,  
Appuyé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** ce conseil fixe les 18 et 19 février 2020 de neuf à dix-neuf heures comme dates et heures des journées d'enregistrement pour les personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1777-2020 et que le résultat de la consultation sera donné le 19 février 2020 à 19 h et qu'en conséquence la greffière donne les avis requis par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

**QUE** la présente résolution remplace celle portant le numéro 2020-01-66 adoptée lors de la séance extraordinaire du 20 janvier 2020.

Adopté à l'unanimité.

2020-02-87

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1778-2020 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 5 500 000,00 \$, INCLUANT LES FRAIS, LES TAXES NETTES ET LES IMPRÉVUS, POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX DE L'AVENUE SAINT-HONORÉ (ENTRE LES RUES NOTRE-DAME SUD ET FEUILTAULT) AINSI QUE POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX DE LA ROUTE CHASSE (ENTRE LE BOULEVARD VACHON NORD ET L'AUTOROUTE 73) INCLUANT LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STATION DE POMPAGE / RÉSOLUTION FIXANT DEUX (2) JOURNÉES D'ENREGISTREMENT POUR LES PERSONNES HABILES À VOTER SUR L'APPROBATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1778-2020 (REMPLACEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-01-68)**

Il est proposé par le conseiller **Claude Gagnon**,  
Appuyé par le conseiller **Eddy Faucher**,

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** ce conseil fixe les 18 et 19 février 2020 de neuf à dix-neuf heures comme dates et heures des journées d'enregistrement pour les personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1778-2020 et que le résultat de la consultation sera donné le 19 février 2020 à 19 h et qu'en conséquence la greffière donne les avis requis par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

**QUE** la présente résolution remplace celle portant le numéro 2020-01-68 adoptée lors de la séance extraordinaire du 20 janvier 2020.

Adopté à l'unanimité.

2020-02-88

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1779-2020 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 600 000,00 \$, INCLUANT LES FRAIS, LES TAXES NETTES ET LES IMPRÉVUS, POUR DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION PAR GAINAGE DE DIVERS TRONÇONS D'ÉGOUT DOMESTIQUE / RÉSOLUTION FIXANT DEUX (2) JOURNÉES D'ENREGISTREMENT POUR LES PERSONNES HABILES À VOTER SUR L'APPROBATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1779-2020 (REMPLACEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-01-70)**

Il est proposé par le conseiller **Steve Rouleau**,  
Appuyé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** ce conseil fixe les 18 et 19 février 2020 de neuf à dix-neuf heures comme dates et heures des journées d'enregistrement pour les personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1779-2020 et que le résultat de la consultation sera donné le 19 février 2020 à 19 h et qu'en conséquence la greffière donne les avis requis par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

**QUE** la présente résolution remplace celle portant le numéro 2020-01-70 adoptée lors de la séance extraordinaire du 20 janvier 2020.

Adopté à l'unanimité.

2020-02-89

**SIGNATURE DU PLAN DE CADASTRE DU MORCELLEMENT DU LOT 5 924 038 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

**ATTENDU QUE** la Ville de Sainte-Marie désire morceler le lot 5 924 038 du Cadastre du Québec, de façon à délimiter un terrain à être vendu dans le parc industriel secteur Ouest ainsi que ses parties résiduelles;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'autoriser la greffière (en son absence la greffière adjointe), à signer au nom de la Ville de Sainte-Marie, le plan de cadastre de ce lotissement;

**En conséquence :**

Il est proposé par le conseiller **Claude Gagnon**,  
Appuyé par le conseiller **Eddy Faucher**,

**QUE** la Ville de Sainte-Marie autorise la greffière (en son absence la greffière adjointe) à signer le plan de cadastre préparé par l'arpenteur-géomètre Stéphane Roy en date du 23 janvier 2020 et portant le numéro 9662 de ses minutes représentant les lots 6 358 710 et 6 358 712 projetés (parties résiduelles), 6 358 711 projeté (terrain industriel bornant la 2<sup>e</sup> rue du Parc-Industriel) et le lot 6 358 713 projeté (représentant le prolongement de la 2<sup>e</sup> rue du Parc-Industriel).

Adopté à l'unanimité.

2020-02-90

**AUTORISATION AU SERVICE DE L'INGÉNIERIE D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC ET PAR VOIE ÉLECTRONIQUE POUR LES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX DE LA 2<sup>e</sup> RUE DU PARC-INDUSTRIEL**

**ATTENDU QUE** le Service de l'ingénierie a demandé l'autorisation d'aller en appel d'offres public et par voie électronique pour les travaux de prolongement des services municipaux de la 2<sup>e</sup> rue du Parc-Industriel;

**En conséquence :**

Il est proposé par le conseiller **Eddy Faucher**,  
Appuyé par le conseiller **Claude Gagnon**,

**QUE** la Ville de Sainte-Marie autorise le Service de l'ingénierie à procéder à un appel d'offres public et par voie électronique pour les travaux de prolongement des services municipaux de la 2<sup>e</sup> rue du Parc-Industriel.

**QUE** ces travaux doivent faire l'objet d'une nouvelle résolution pour en autoriser leur financement.

Adopté à l'unanimité.

Questions de  
l'auditoire

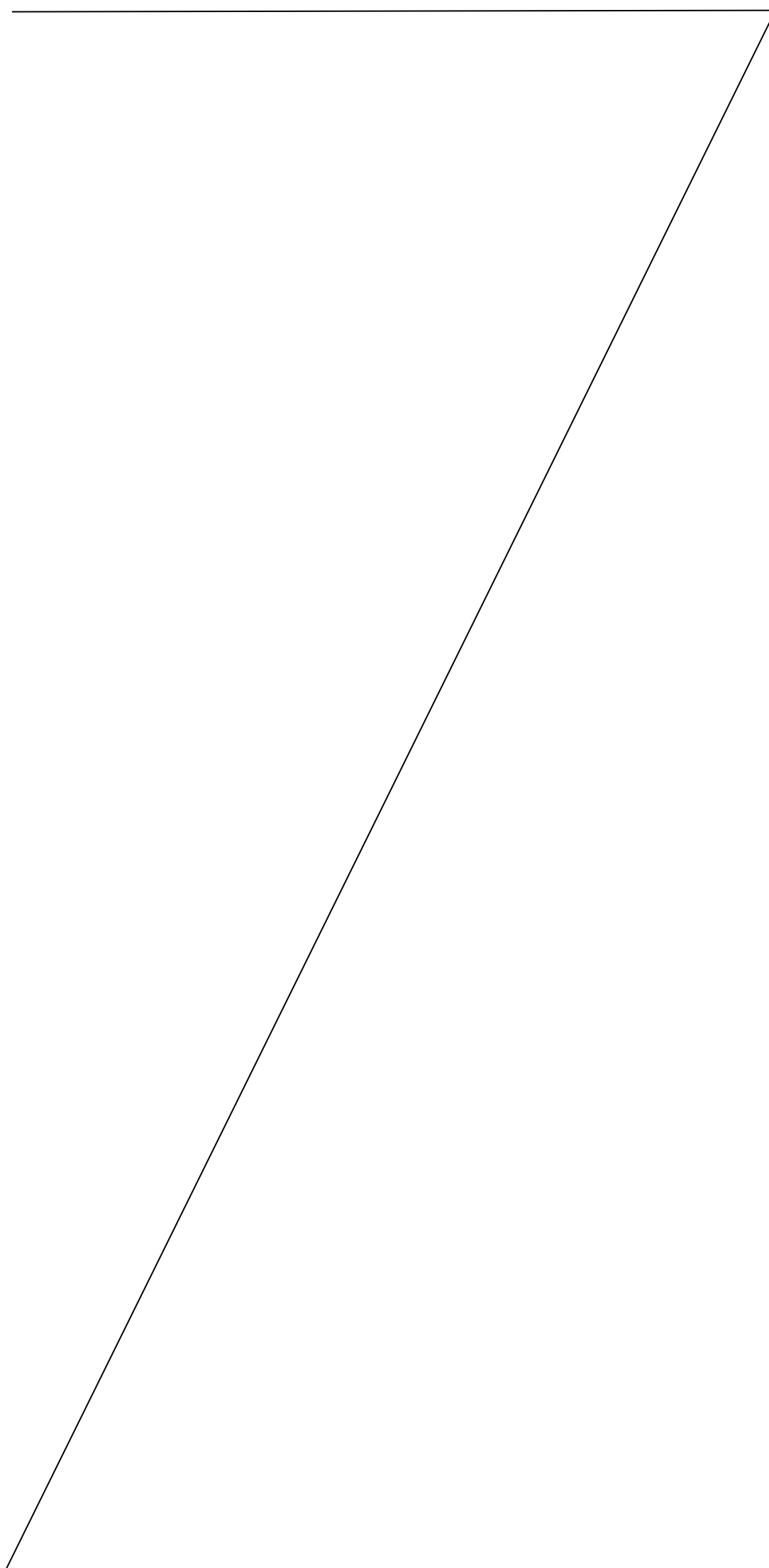
Aucune personne n'assiste à la séance.

Levée de  
l'assemblée

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 18 H 33.**

\_\_\_\_\_  
Chantale Faucher, OMA  
Greffière adjointe.

\_\_\_\_\_  
Gaétan Vachon,  
Maire.



24998